

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame CERATI-GAUTHIER Adeline est nommée référente Harcèlement Sexuel, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2018

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

